

COMMUNIQUE

1. PLANIFICATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Une loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée en mars 2023 vise à lutter contre le dérèglement climatique, à garantir notre sécurité d'approvisionnement et à faire baisser la facture énergétique des entreprises et des ménages. En effet, les nouveaux réacteurs nucléaires ne seront pas disponibles avant 2035 et les besoins d'électricité nécessaire à la décarbonation de notre économie, de nos bâtiments et de notre mobilité supposent de produire très vite plus d'énergies renouvelables

Cette loi faisant de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité, elle invite les communes, après concertation de leurs administrés, à définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la méthanisation, la géothermie, etc... Les communes qui définiront les zones d'accélération pourront bénéficier d'avantages particuliers (modulation tarifaire, possibilité de définir des zones d'exclusion, meilleure valorisation des appels d'offres).

Concrètement, les communes ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour proposer leurs (éventuelles) zones d'accélération et les remonter à leur référent préfectoral, après concertation des habitants et à l'aide d'un outil cartographique disposant des données relatives aux énergies renouvelables sur leur territoire, ainsi qu'au potentiel de développement de telles EnR.

Si vous souhaitez vous associer à cette démarche, **vous êtes invités à remonter vos avis et observations à la Mairie de Willer pour le 20 novembre 2023 au plus tard.**

Pour vous y aider, voici deux liens contenant tous les outils utiles publiés par le ministère de l'écologie :

- <https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr> (cartographie des communes et guide d'utilisateur)
- <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>

2. VENTE DU CALENDRIER DES SAPEURS-POMPIERS

Notre Commune dépendant du Centre de Secours de WALDIGHOFFEN, les Sapeurs-Pompiers vous proposeront leur calendrier en fin d'année.